

Un message de la présidente, Tania Bigstone

Mise à jour de la présidente

Difficile de croire que la CNAG 2017 est déjà chose du passé. Fini les rencontres bimensuelles, hebdomadaires et presque quotidiennes avec le comité organisateur. J'aurais pensé avoir plus de « temps libre » pour me rattraper au niveau du travail et de mes fonctions auprès de l'AATC ; d'autant plus que c'est la deuxième année de mon mandat de présidente. J'aurais pensé que cette année aurait été beaucoup plus détendue... ouf ! Quelle erreur.

Les tâches du président, du Conseil, du directeur exécutif et du personnel de l'AATC semblent incessantes. Nous travaillons actuellement à :

- former un nouveau membre du personnel, Mathieu Desjardins, car Martha nous a temporairement laissés afin de prendre soin de sa belle petite fille, Rose ;
- préparer les Règlements administratifs pour un vote ;
- finaliser l'étude sur les coûts d'arpentage ;
- recibler le comité de liaison avec les autochtones ;
- étudier une occasion de financement de la mise à jour de notre matériel didactique et des ressources de nos examens s'appliquant à la mobilité de la main-d'œuvre ;
- demander du financement pour l'initiative sur la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger ;



Tania Bigstone, présidente de l'AATC

- effectuer le lancement du nouveau site Web (toujours quelques pépins à régler) ;
- travailler avec nos associations sœurs à la promotion de la profession et à la solution de nos problèmes communs ;
- préparer la CNAG 2018 conjointe avec l'Association canadienne d'hydrographie à Victoria, C.-B. (26-29 mars 2018) ;

... et la liste s'allonge constamment.

Le Conseil n'aurait jamais pu suivre toutes les activités de l'Association sans le soutien de son personnel phénoménal.

Depuis la CNAG 2017, j'ai eu le privilège de représenter notre Association à l'AGA de l'ABCLS en avril et à l'AGA de l'APEILS en juin. Je tiens à remercier Rob Pinkerton, Dominique Fecteau et Jean-Claude Tétreault d'avoir représenté l'Association aux AGA de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve. Bruce Kirby a été le conférencier principal à la réunion de l'ABCLS. Il a parlé de nos « zones de confort » et de laisser la crainte de l'échec devenir un obstacle à la

TABLE DES MATIÈRES

Un message de la présidente.....	1
Gagnants de la bourse d'étude.....	2
CNAG 2017.....	3
Nouveaux membres honoraire à vie.....	4
Gagnants du prix Tim Koepke	5
ACH-CNAG 2018	6
CNAG 2019.....	6
Passage de Ivan Royan et d'Alex Hittel ..	6
FIG	7
ACSG	7
Une synthèse des résultats et mise à jour de « L'analyse des coûts pour les levés officiels sur les terres des Premières nations au Canada »	7
Sommaire des réunions du Conseil	10
Notes du directeur exécutif.....	12
Vote sur les modifications aux règlements administratifs en cours	13
Nouveau site web de l'AATC	13
AATC et GPC.....	14
Descriptions des terres, les enjeux et les effets d'un code foncier pour un arpenteur des terres du Canada	14
Événement Goodale sur la colline	17
Prix David Thompson.....	17
University of Calgary et SAIT - Contacts étudiants	19

croissance et à la réussite dans la vie. Certains des points clés qui m'ont interpellée sont : la tendance à exagérer les risques exotiques (ceux qui me connaissent bien savent que je ne suis certainement pas portée sur les risques), laissant la crainte de ce qui pourrait se produire éclipser ce qui est le plus susceptible de se produire, vous empêchant ainsi de saisir une occasion ou de relever un nouveau défi dans la vie. L'importance du sommeil, de laisser votre téléphone hors de portée la nuit et de la méditation sont des sujets qu'il promeut passionnément. Je pense que l'auditoire s'est également reconnu dans son exposé sur « catégoriser les quasi-échecs comme des succès » et le « risque rampant » (devenir moins sensible aux risques avec le temps).

Un certain nombre de candidats de L'ABCLS ont réussi à remplir toutes les exigences et ont été accueillis comme nouveaux membres de l'Association. Quelques-uns de ces nouveaux membres ont profité de l'occasion lors de l'assemblée générale pour exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur divers sujets pertinents à l'Association, ce qui a permis une excellente interaction entre les membres.

L'AGA d'APEILS a également été une réunion informative, avec un séminaire sur le changement climatique (impacts et adaptation) présenté par Peter Nishimura. L'Île-du-Prince-Édouard connaît une augmentation plus élevée du niveau de la mer que partout ailleurs dans le monde, en raison du facteur supplémentaire du « naufrage » de l'île. Le littoral affiche un taux d'érosion accru, en moyenne de 28 cm/an, certaines régions affichant plus de 1 mètre/ an. Le règlement concernant le développement et la subdivision des propriétés côtières et les zones tampons ont été discutés. En plus des impacts futurs de l'érosion, de la migration/de l'expansion des marais salants, des inondations côtières et de l'adaptation (où construire, ce qu'ils font pousser, comment ils construisent et comment ils se préparent pour les tempêtes). La province a cartographié le changement côtier à l'Île-du-Prince-Édouard et ces données sont utilisées dans le processus d'approbation de développement et de lotissement. Cependant, la cartographie ne représente que ce qui s'est produit, et non ce qui se produira en sur le plan des changements côtiers. Le développement côtier est limité par l'érosion (soit un tampon de 60 pieds ou 60 fois le taux d'érosion annuel - le plus élevé des deux), mais ils ne limitent pas le développement en fonction du risque d'inondation côtière.

Il n'y a pas de nouvelles candidatures ou de candidats admis dans l'APEILS, mais les membres de l'Association estiment que cela n'est pas une préoccupation immédiate, mais le deviendra sans doute dans un avenir rapproché.

Merci à tous pour votre appui toujours renouvelé à l'Association et au Conseil. Je souhaite à tous un été heureux et relaxant, et j'espère vous voir à Victoria à la CNAG 2018!

Merci.

Tania L. Bigstone, ATC, PEILS (hors pratique)

Bourses d'études de la Fondation de l'A.A.T.C

Tous les ans, la Fondation de l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada octroie des bourses d'étude. Cette année le bureau de direction a décidé d'octroyer des bourses de 1 750\$ au lieu de 1 500 \$ à des étudiants inscrits dans des programmes postsecondaires en géomatique. Une des quatre bourses est réservée à une femme.

Les gagnants de bourses de cette année:



Czarina Marquez
(Commençant sa 4e année à la British Columbia Institute of Technology)



Mason Gray
(Dans sa 2e année à l'Université du Nouveau-Brunswick)



Justin Collett
(Commençant sa 4e année à l'Université du Nouveau-Brunswick)



Noah Whitenect
(Commençant sa 1ère année à l'Université du Nouveau-Brunswick après avoir gradué du Centre of Geographic Sciences)

Pour obtenir un formulaire de demande et d'autres informations sur le programme de bourses d'études de la Fondation de l'AATC, visitez le site Web de l'AATC à : <https://www.acls-aatc.ca/fr/etudiants/bourses-detudes/>

CNAG 2017 : Les arpenteurs du Canada — la pierre angulaire d'un pays

La dernière Conférence nationale des arpenteurs-géomètres a été un événement historique et un succès éblouissant. La conférence s'est déroulée du 28 février au 3 mars 2017 à l'impressionnant Shaw Centre centre-ville d'Ottawa. Pour la première fois, trois associations d'arpentage ont uni leurs forces pour créer un spectacle sans précédent afin de souligner la contribution des arpenteurs-géomètres à la construction de la plus grande nation sur terre au cours des 150 années d'existence du Canada. Le personnel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, de l'Association of Ontario Land Surveyors et de l'Association des arpenteurs des terres du Canada a travaillé fort pendant 2 ans pour mettre en place cet événement inoubliable.

Quelques chiffres :

- 700 délégués
- Budget : 485 000 \$
- Commandites : 96 000 \$
- Exposants : 91 000 \$
- 34 exposants



Un descendant direct de David Thompson, Brian Lennox d'Ottawa, entouré de figurants représentant David Thompson et son épouse à la CNAG 2017.

Nous saisissons l'occasion afin de remercier les détenteurs de licences de l'AATC qui ont commandité la CNAG 2017 (par ordre alphabétique) :

- Altus Geomatics Limited Partnership
- Challenger Geomatics Ltd.
- McElhanney
- Meridian Surveys Ltd.
- Ollerhead and Associates Ltd.
- Tulloch Geomatics Inc.
- Underhill Geomatics Ltd.
- WSP Canada Inc.

Ainsi que les organismes qui appuient régulièrement la CNAG :

- Groupe régional du Nord du 60e de l'AATC
- Groupe régional du Yukon de l'AATC
- Ressources naturelles Canada
- PARC Systems Inc.
- Géomètres professionnels du Canada

La cérémonie d'ouverture était à couper le souffle. Nous l'avons filmée et on peut la voir sur YouTube à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/results?search_query=National+Surveyors%27+Conference+Intro

Nous avons même réussi à générer un petit excédent qui nous permet de verser une contribution de 5 000 \$ au manoir Ronald McDonald au nom de nos présentateurs.

Devrions-nous répéter l'expérience ? Peut-être pas avant une couple d'années...
Mais pourquoi pas

Nouveaux membres honoraire à vie

L'article 8.3 (1) des règlements administratifs de l'AATC stipule que le Conseil, à sa discrétion, peut conférer le titre de membre honoraire à vie à une personne qui est arpenteur des terres du Canada, ou un topographe fédéral, pendant une période qui totalise au moins 20 ans et qui a rendu d'éminents services à l'Association et à la profession d'arpentage.

Cette année, le Conseil de l'AATC a décidé d'attribuer deux adhésions honoraires à vie et des certificats ont été présentés lors du gala de la CNAG, le 2 mars 2017 aux deux membres suivants :

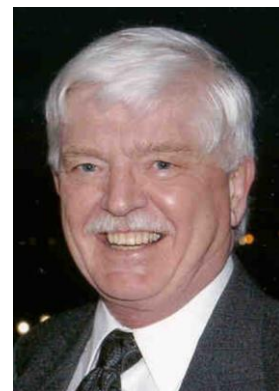
Marie C. Robidoux, ATC, LL.M.

- Baccalauréat en Droit de l'Université Laval 1978
- Brevet ATC 1993
- Maîtrise en Droit, collègue Robert Kennedy, Suisse 2002
- Membre du comité d'examen de l'AATC depuis 2001
- Représentante de l'AATC auprès du Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres depuis 2016 et présidente depuis 2012. Elle a de plus siégé sur de nombreux comités et groupes de travail du CCEAG.
- Elle a siégé six ans à titre de membre élue du Conseil de l'Association des arpenteurs des terres du Canada.
- Éluée présidente de l'Association des arpenteurs des terres du Canada en 2007-2008 — la première femme élue à ce poste.
- Membre du comité des conférences de l'Association des arpenteurs des terres du Canada.
- A siégé au comité de liaison avec les autochtones de l'Association des arpenteurs des terres du Canada
- Et de plus, pendant ses temps libres :
 - Nommée au comité consultatif sur la diversification de l'énergie en 2016 par le ministre de l'Énergie de l'Alberta.
 - Présidente du Conseil des Alberta Women Entrepreneurs depuis 2014.
 - Membre du comité consultatif - programme de Certificat en relations avec l'industrie des communautés autochtones, University of Alberta Faculty of Extension.
 - Membre du Circle for Aboriginal Relations (CFAR)
 - Elle habite actuellement à Calgary avec Patricia ou elle travaille comme conseillère en relations autochtones/industrie.



Patrick Ringwood, BCLS, ATC.

- Brevet d'arpenteur de Colombie-Britannique 1973
- Brevet de topographe fédéral (maintenant arpenteur des terres du Canada) 1978
- Établit une pratique privée comme propriétaire unique à Williams Lake, C.-B. de 1974 à 1988
- A vendu sa pratique lorsque nommé arpenteur général adjoint
- Arpenteur général adjoint et ensuite arpenteur général de février 1988 à novembre 1996
- Siégé six ans comme membre élu du Conseil d'administration de la Corporation of Land Surveyors of the Province of British Columbia
- Élu président de la Corporation of Land Surveyors pour l'année 1990
- A siégé comme conseiller principal, président et ancien président (1999 à 2003) de l'Association des arpenteurs des terres du Canada
- A siégé au Conseil des examinateurs de l'AATC depuis 1999 et comme président depuis 2011
- Président de la Fondation de l'AATC
- Membre à vie de l'Association canadienne des sciences géomatiques depuis 2014
- Élu membre à vie de l'Association of British Columbia Land Surveyors en 2014
- Patrick et Carole vivent principalement à Victoria, en Colombie-Britannique, et de façon saisonnière (hiver et été) dans leur chalet de Notre-Dame-de-Pontmain, QC.



Félicitations à Marie et Patrick. Des honneurs bien mérités !

Gagnants du prix Tim Koepke

Le prix du mérite Tim Koepke reconnaît un individu ou des individus qui ont fait des contributions extraordinaires et fourni des services exceptionnels à l'AATC. Cette année, le Conseil a choisi deux lauréats et les prix ont été décernés lors du déjeuner de l'assemblée de la CNAG 2017 le 2 mars 2017. Les deux gagnants sont :

Rick Beaumont, ALS (ret.), ATC (ret.)

Rick est un ATC depuis 1979. Ses contributions à l'AATC sont peut-être mieux décrites par son travail auprès du Comité et du Conseil de liaison avec les Autochtones. Dans son rôle au sein du Comité de liaison avec les Autochtones en tant que président, il a dirigé le développement d'initiatives de communication en matière de géomatique pour les droits de propriété qui comprenaient le développement de nombreux produits pour la présentation lors de conférences et d'événements connexes et de visites des communautés des Premières nations. Au cours de cette période, Rick a également participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de géomatique pour l'infrastructure des droits de propriété des Autochtones à Ressources naturelles Canada. La combinaison de son travail sur la liaison avec les Autochtones et de son rôle dans le gouvernement a considérablement contribué aux relations solides dont la profession profite aujourd'hui avec les communautés autochtones.



Le mandat de Rick auprès du Conseil de l'AATC (2009 à 2013, président 2011) a été une période de changement liée à la mise en place d'un système d'examen en ligne, au lancement de MonSATC, à la validation des examens hydrographiques et à la réalisation de la mobilité de la main-d'œuvre. Lors de l'AGA à Regina, en tant que président de l'AATC, Rick a ratifié l'ARM sur la mobilité de la main-d'œuvre avec la majorité des associations sœurs. Un collègue a qualifié Rick d'« imperturbable » et que son bon sens, en particulier en matière financière, a été une contribution précieuse de Rick au Conseil.

Rick a siégé à de nombreux comités dans les diverses organisations professionnelles qu'il a servies et a donné son temps librement et a conseillé et soutenu le développement de nombreux arpenteurs — géomètres et professionnels de la géomatique.

Rick Beaumont a consacré une grande partie de son temps et de ses efforts à sa profession et à sa communauté. Il a mené par l'exemple par le professionnalisme dans chaque rôle qu'il a joué. Les efforts menés auprès de sa communauté ont, entre autres, produit des installations sportives améliorées. Il a fourni un leadership et des contributions remarquables aux diverses organisations professionnelles qui ont eu la chance de pouvoir compter sur sa participation. Il a de plus fortement représenté la profession auprès du gouvernement.

Bruce Gudim, ALS (ret.), ATC (ret.)

Bruce Gudim est membre de l'Association des arpenteurs des terres du Canada depuis 1997. Il a consacré beaucoup d'énergie et de connaissances à l'industrie de l'arpentage au Canada grâce à son travail de comité et au Eclipse College et a généreusement partagé sa vaste expérience de l'arpentage, ses abondantes connaissances de l'arpentage et de ses techniques avec d'autres professionnels.

Bruce a mis au point un nouveau système et une nouvelle méthodologie pour améliorer notre profession d'arpentage, créant une nouvelle façon d'éduquer la prochaine génération d'arpenteurs au Eclipse College dont il est cofondateur et à la création de GeoEd.

Eclipse College est une entité à but non lucratif créée pour aider les stagiaires et les candidats du CCEAG à passer des examens professionnels. Eclipse College a commencé comme une série de séminaires de style salle de classe et a depuis évolué en séminaires en ligne et face à face hebdomadaires depuis 2008.

Bruce a également joué un rôle important dans les efforts du comité de PPC de l'AATC pour créer le portail d'apprentissage en ligne GeoEd qui vise à promouvoir un perfectionnement professionnel continu accessible aux arpenteurs-géomètres partout au Canada.

Bruce a créé le logo qui est encore utilisé aujourd'hui et a conçu et mis en ligne la première version du portail en 2011. Bien que GeoEd ait considérablement crû depuis lors et ait subi un certain nombre de changements cosmétiques, il épouse toujours la vision originale de Bruce. Avec plus de 130 cours, GeoEd est maintenant sur le point de devenir l'outil que les arpenteurs-géomètres partout au Canada utiliseront pour rendre les possibilités d'éducation aussi aisées et accessibles que possible.

La contribution de Bruce à l'amélioration de la profession d'arpenteur-géomètre des provinces et des terres du Canada est évidente dans sa contribution à plusieurs comités, conseils et activités d'éducation auxquels il a participé au cours de sa carrière.

Félicitations à Bruce et Rick !

ACH-CNAG 2018

L'Association des arpenteurs des terres du Canada et l'Association canadienne d'hydrographie se réunissent pour organiser une conférence pour transmettre de nouvelles connaissances techniques et des percées sur le terrain tout en étant un excellent cadre de réseautage. L'an prochain, elle aura lieu à Victoria, en Colombie-Britannique, du 26 au 29 mars 2018 à l'hôtel Empress. Le thème de la conférence est : "Terre et Mer façonnant le Monde". Visitez www.chc-nsc2018.ca pour plus de détails et pour réserver votre chambre d'hôtel. Nous nous attendons à avoir plus de 450 délégués de partout au Canada et du monde entier pour nous aider à célébrer les réalisations de la profession d'arpenteur et son impact sur l'économie de notre pays.



CHC-NSC 2018
www.chc-nsc2018.ca

Victoria, B.C. | Victoria, C.B.
March 26-29, 2018 | 26 au 29 mars 2018

Land and Sea Shaping the World
Terre et Mer Façonnant le Monde

CNAG 2019

Nous essayons toujours de réserver l'emplacement de notre conférence au moins deux ans d'avance. Il y a quelques semaines, nous avons signé un contrat avec l'hôtel Delta Halifax au centre-ville de Halifax pour y tenir la CNAG 2019 du 1er au 3 mai 2019. C'est un superbe hôtel avec vue sur le port.

Nous aurons un nombre limité de chambres disponibles. Nous encourageons donc les membres à réserver une chambre dès que nous fournirons les informations pertinentes. N'oubliez pas que vous pouvez toujours annuler si vous changez d'avis.

Passage d'Ivan Royan et d'Alex Hittel

Ivan Royan



C'est avec regret que j'annonce le décès d'Ivan James Royan, CLS # 1569 le 2 juin 2017 après une lutte de 4 ans et demi contre le cancer. Ivan est né le 14 octobre 1949 à Bundaberg, dans le Queensland, en Australie. En 1972, il a obtenu un baccalauréat en topographie de l'Université du Queensland à Brisbane et a commencé à travailler avec le Australia Survey Service, où il a été breveté arpenteur-géomètre professionnel dans l'état du Queensland en 1974. Après avoir épousé Val en 1977, Ivan déménage au Canada et se joint à Underhill & Underhill où obtint son brevet de BCLS le 23 mai 1979. En 1983, il devint associé et demeura avec l'entreprise Underhill jusqu'à son décès. Ivan a reçu son brevet d'ATC en 1996 et a siégé au conseil de l'AATC de 2009 à 2014 où il a

été président pour l'année 2012-2013. Nous remercions Kelly Stofer, BCLS pour la plus grande partie du texte de cette note nécrologique.

Alex Hittel



Alex Hittel, époux, père, grand-père et arrière-grand-père, est décédé paisiblement à son domicile le mercredi 17 mai 2017 à l'âge de 85 ans. Alex sera profondément regretté par son épouse Jean ; enfants Jennifer, Jim, Jeff et Douglas ; petits-enfants Alexander, Matthew, Sarah et Karla ; arrière-petits-fils Henry et Jacob, ainsi que d'innombrables amis. Alex est né le 19 août 1931 sur la Section 13, Canton 19, Range 26 W3 (près de la ville de Fox Valley, SK). D'être un garçon de la ferme élevé dans un environnement chaleureux, mais économiquement dépourvu a donné à Alex une appréciation précoce pour le travail acharné ainsi que le bonheur et la satisfaction issus des plaisirs les plus simples de la vie. Alex était sportivement doué, le golf représentant une obsession presque malsaine. En fait, Alex a passé du temps à frapper des balles sur le terrain de pratique de son bien-aimé Silver Springs Golf and Country Club le jour de son décès. Alex était un arpenteur-géomètre professionnel qui arborait une fierté extrême de sa d'une profession qui était aussi une vocation. Il était membre de longue date du Alberta Land Surveyors Association ainsi que de l'Association des arpenteurs des terres du Canada. Alex a eu une longue carrière chez Shell Canada, Sheltech, Nortech et All Can Engineering and Surveys. Son amour pour la technologie l'a vu immergé très tôt dans l'utilisation de satellites gouvernementaux à des fins de navigation commerciale. À cette fin, Alex a dirigé une société qui a conçu et fabriqué des récepteurs satellites pour les applications commerciales d'arpentage. C'était un homme humble qui a accompli beaucoup de choses. Alex a obtenu le Prix de reconnaissance professionnelle des arpenteurs-géomètres de l'Alberta en 1979. Il a reçu le Prix du mérite de The Canadian Petroleum Association en 1975. Alex a reçu la désignation P.Eng d'APEGGA en 1981, mais n'avait pourtant pas de diplôme d'ingénieur. Il était toutefois très fier de la création du programme d'ingénierie de l'arpentage à l'U de C (maintenant le département de génie géomatique) en 1979. Alex a joué un rôle important dans la création de ce département par sa proposition formelle de 1974 et son engagement herculéen à créer un Institut de recherche géodésique à l'U de C. Cinq ans plus tard, c'était devenu une réalité.

Nos sincères condoléances aux familles.

FIG

L'Association canadienne des sciences géomatiques (ACSG) représente le Canada à la Fédération internationale des géomètres (FIG) depuis des décennies. L'AATC a récemment reçu un courriel du président de l'ACSG nous informant que l'année 2017 sera la dernière année de l'adhésion de l'ACSG à la FIG et demandant si l'AATC voudrait prendre sa place.

L'ACLS a envoyé des lettres à toutes les associations sœurs suggérant que Géomètres professionnels du Canada soit le représentant du pays auprès de la FIG. Si la GPC renonce et si nos associations sœurs appuient l'engagement de l'AATC à la fois sur le plan moral et financier, l'AATC pourrait aller de l'avant et postuler une adhésion.

ACSG

L'Association canadienne des sciences géomatiques est voisin de palier de l'AATC et de GPC depuis de nombreuses années, mais son bail a expiré le 30 juin 2017 et n'a pas été renouvelé.

L'ACSG ne déménage pas ; elle a décidé de fermer le bureau et le personnel effectuera maintenant du télétravail.

Nous sommes désolés de les voir partir !

Une synthèse des résultats et mise à jour de « L'analyse des coûts pour les levés officiels sur les terres des Premières nations au Canada »

Le rapport sur « l'Étude des coûts des levés » est presque terminé. Celui-ci a exigé énormément de travail et de ressources de la part des membres du comité des Coûts des levés, composé de représentants de la Direction de l'arpenteur général (DAG), des Affaires autochtones et du Nord Canada (AADNC) et de membres de l'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC), qui ont contribué à la réussite du projet. En outre, la rédaction du rapport, effectuée par Julia Meldrum Smith, OLS, ATC et Scott Smith, BA., MA a été un projet ardu et de longue haleine dont ils peuvent être fiers.

Les soixante-quinze gestionnaires des terres des Premières nations et membres de leur personnel, ainsi que de nombreux membres de l'AATC ont également joué un rôle prépondérant dans ce projet. Sans leur engagement et leur temps consacré à répondre aux questionnaires de façon honnête et ouverte, la question suivante persisterait : « Le coût des levés sur les terres du Canada est-il plus élevé que celui des levés sur les terres provinciales ? »

A l'origine, l'étude sur les coûts des levés comportait trois objectifs :

- i. Déterminer les facteurs clés des coûts des levés en ce qui concerne les limites parcellaires et juridictionnelles sur les terres de réserve des Premières nations au Canada.
- ii. Sur la base des données acquises dans le cadre du projet, fournir un ensemble de recommandations pour résoudre les problèmes clés identifiés. Les recommandations doivent inclure l'impact de ce qui suit sur le coût des levés officiels : la qualité des régimes de développement foncier (systèmes intégrés d'aménagement du territoire, d'arpentage foncier et d'enregistrement des terres), la sensibilisation et la familiarité avec le processus de levé officiel, l'état du canevas cadastral, les registres fonciers et les régimes de levés officiels (AATC et RTI) et les systèmes d'information connexes (navigateurs Web et données en ligne) et l'accès à ceux-ci par les arpenteurs des terres du Canada.¹²
- iii. Le rapport soumis devra servir d'outil éducatif aux parties prenantes impliquées dans les projets d'arpentage (c.-à-d. Les gestionnaires des terres des Premières nations, le personnel d'AADNC, etc.), pour qui les aspects techniques des levés et leurs coûts afférents doivent absolument être expliqués sous tous les aspects d'un levé et les coûts afférents.

Ce fut une tâche imposante à accomplir, avec un budget limité et dans un très court laps de temps. En fin de compte, l'objectif (iii) n'a pas été entièrement abordé. La taille et le contenu du rapport se sont avérés trop volumineux et complexes pour qu'il puisse être utilisé intégralement comme outil éducatif pour les principaux intervenants. Les représentants de l'AATC du comité des Coûts des levés comprennent l'importance et la valeur de cet objectif et continueront d'appuyer le comité de Liaison avec les autochtones de l'AATC à préparer les outils éducatifs destinés aux principaux intervenants en utilisant les résultats et la recherche du rapport.

Vu que certains membres de l'AATC ont remis en question le besoin même de préparer un rapport, il est important pour tous de nous rappeler que notre perception n'est pas toujours la même que celle de nos clients. Ceci signifie que, bien que nous connaissions la valeur et l'importance de notre travail, il n'en est pas toujours de même pour les autres intervenants. Par conséquent, ce n'est pas tout le monde qui comprend les principaux facteurs de coûts inhérents à un projet (ce qui constitue le coût d'un levé), le type de levé requis pour la transaction (c.-à-d. La différence entre un certificat de localisation provincial et un arpentage sur les terres fédérales) et les raisons pour lesquelles l'arpentage pour lequel ils déboursent un montant à une valeur intrinsèque.

L'AATC a besoin, et ce depuis de nombreuses années, d'un outil ou d'un document, basé sur des recherches approfondies et des résultats concrets, afin de soutenir notre affirmation de la valeur et de l'importance des levés sur les terres fédérales. Ce rapport constitue la première étape pour la création d'outils pédagogiques plus que nécessaires qui seront produits par le comité de Liaison avec les autochtones.

Bien que la plupart des résultats du rapport n'aient rien de surprenant pour les membres de l'AATC, les résultats ont plus que probablement surpris les principaux intervenants. Certains des principaux facteurs de coûts identifiés dans le rapport étaient :

- **L'état de la preuve d'arpentage** : dans les endroits où la preuve était en bon état, on parlait d'une moyenne de 86 heures pour un projet. Dans les endroits où la preuve était de piètre qualité, le nombre moyen d'heures a augmenté pour atteindre 170 pour un projet. Les tâches associées à la quantité supplémentaire d'heures (où la disponibilité de la preuve était insuffisante) étaient les suivantes : établir le contrôle (plus du double du temps consacré), la recherche de preuves (plus de 1,5 fois plus d'heures requises), résoudre les conflits de preuves (plus de 4,5 fois plus d'heures consacrées) et la démarcation des limites (plus de 1,75 fois plus d'heures requises).

¹ « Levé officiel », dans le contexte actuel, signifie les arpentages effectués selon les instructions de l'Arpenteur général des terres du Canada

² AATC = Archives d'arpentage des terres du Canada, RTI = Registre des terres indiennes

- **Les modifications apportées aux normes d'arpentage et une utilisation peu fréquente de MonSATC ou l'expérience dans la réalisation de projets ATC :** pour beaucoup d'ATC, la principale source de travail n'est pas issue de projets d'ATC, mais plutôt de projets d'arpentage provinciaux. Par conséquent, la familiarité avec les exigences ou les normes d'arpentage peut affecter le temps requis par l'ATC. ' « Les arpenteurs-géomètres et les gestionnaires de terres ont exprimé leur frustration face aux exigences changeantes pour l'exécution de levés officiels »... Chaque groupe jongle avec de nombreuses responsabilités et dispose de peu de temps et de fonds pour devenir expérimenté dans chaque nouveau processus tout en devant, de plus, former son personnel.³
- **Le type de levé requis :** les levés portant sur les limites juridictionnelles exigeaient presque 3 fois la moyenne des heures/projet et de la distance moyenne parcourue, par rapport aux relevés de parcelles et de droits d'accès. La distance moyenne parcourue par heure était assez similaire, lors de la comparaison des 3 types de levés.
- **Distance parcourue :** puisque les équipes d'arpentage peuvent avoir besoin de passer des heures à se rendre sur un site, le coût de l'arpentage augmentera probablement. Les employés sont payés pour leur temps, qu'ils se déplacent sur un site ou travaillent sur le site. - Ce qui n'est pas pris en compte par le public lors de l'examen des coûts de leur arpentage.
- **Coupe de lignes et encochement :** "Bien qu'un petit pourcentage de projets ait nécessité cette activité, les apports de main-d'œuvre augmentaient invariablement avec l'augmentation des distances de coupe. Le nombre d'heures consacrées à la coupe et à l'encochement représente jusqu'à la moitié du travail total pour le projet lorsque les distances parcourues dépassent 500 m.⁴

Certains des facteurs qui ne semblent pas avoir une incidence sur le nombre d'heures du projet ont été :

- **Nombre de bornes placées :** "dans certains cas, un nombre relativement peu élevé de bornes nécessitait un apport de main-d'œuvre relativement élevé. À l'inverse, on trouvait des projets où un nombre élevé de bornes placées exigeait une intensité de travail relativement faible."⁵
- **Période de l'année :** d'une manière générale, le travail prend approximativement la même quantité de temps toute l'année... Ceci s'explique en partie par le fait que les arpenteurs-géomètres choisiront le moment le plus approprié pour accomplir efficacement le travail (si possible).⁶

Le rapport a conclu que «les données démontrent que, en fonction des multiplicateurs utilisés, les levés sont facturés aux mêmes taux sur les réserves des Premières nations que dans les provinces. » Les données de l'étude font état, en outre, que le temps consacré aux levés officiels sur les réserves des Premières nations est souvent inférieur à celui des levés officiels comparables dans les provinces ».⁷

Bien que les résultats du rapport confirment très probablement ce que les membres de l'AATC ont toujours cru en ce qui concerne les coûts des levés jusqu'à maintenant, les données n'existaient pas auparavant pour appuyer cet énoncé.

Les prochaines étapes pour le rapport d'étude des coûts :

- Relecture finale par les membres du comité sur les Coûts des levés et demandes de modifications (si requises)
- Étude et approbation du rapport par le Conseil de l'AATC
- Affichage en ligne du rapport par l'AATC (dans les deux langues officielles)
- Tant la DAG que AADNC afficheront le rapport sur leurs sites Web respectifs.
- Le comité de liaison avec les autochtones utilisera le rapport afin de préparer les outils d'apprentissage à l'intention des principales parties prenantes.

³ Analyse des coûts pour les levés officiels sur les terres des Premières nations au Canada, 31 mars 2017

⁴ Analyse des coûts pour les levés officiels sur les terres des Premières nations au Canada, 31 mars 2017

⁵ Analyse des coûts pour les levés officiels sur les terres des Premières nations au Canada, 31 mars 2017

⁶ Analyse des coûts pour les levés officiels sur les terres des Premières nations au Canada, 31 mars 2017

⁷ Analyse des coûts pour les levés officiels sur les terres des Premières nations au Canada, 31 mars 2017

Sommaire des réunions du Conseil

Le 30 août 2016 : Go-to-Meeting

- Décision de renouveler le bail de l'AATC pendant 1 an et d'allouer des fonds pour mettre à jour les installations du bureau.
- Décision d'approuver les changements à la modification 2017-3 des règlements administratifs.
- Approbation des changements aux catégories de PPC telles que proposées par le comité de PPC.
- Nomination de Jim Gunn comme président du comité de discipline.
- Reid Egger prendra la relève comme président du comité de PPC
- Carl Friesen s'est joint au groupe de travail sur les finances et les ressources humaines.

Le 4 octobre 2016 : Go-to-Meeting

- Décision d'offrir un brevet d'ATC à Rueben McRae de Mississauga, ON.
- Approbation du mandat du comité de liaison avec les autochtones.
- Décision de nommer Anne Cole au comité de discipline
- Le rapport du comité des plaintes sur la cause de plainte 16-01 a été distribué.
- Décision du Conseil de porter la cause 16-01 devant le comité de discipline.

Le 1er novembre 2016 : Go-to-Meeting

- Décision de nommer Robert Pinkerton au comité de discipline.
- Approbation du mandat du comité des Règlements administratifs et législation.
- Approbation du protocole d'entente avec l'Association canadienne d'hydrographie sur la conférence conjointe de 2018.

Les 23 et 24 novembre 2016 — Face à face — Château Montebello

- Décision d'offrir une solution à l'ACSG dont l'intention est de comprimer ses espaces de bureau.
- Présentation par 2 membres du personnel d'Impact Public Affairs sur des activités de promotion possibles. Invitation de présenter une proposition à 1 \$ par mois.
- Décision d'offrir un contrat comme gestionnaire d'examen de la pratique pour 2018 à Julia Meldrum Smith.
- Étude d'une série de recommandations du groupe de travail sur les finances et les ressources humaines de l'AATC. Travail en cours.
- Approbation des changements à la résolution de modification 2017-03 aux Règlements administratifs.
- Demande au comité des affaires extracôticières d'étudier de quelle manière les hydrographes pourraient mieux participer à la gouvernance de l'Association.
- Décision d'expédier une lettre au ministre de RNCan recommandant la nomination de G. Conolly pour un nouveau mandat de conseiller nommé par le ministre.
- Approbation des changements au niveau des membres des divers comités.
- Étude des initiatives de planification stratégique.
- Rapport préliminaire du comité des mises en candidatures. Toujours à la recherche de candidats.
- Étude du rapport au ministre pour 2014-2015.
- Rapport sur le CCEAG et GeoEd.
- Mises à jour sur l'initiative de reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger et l'étude sur les coûts des levés.
- Présentation par l'arpenteur général sur l'étude de capacité des levés.

Le 13 décembre 2016 : Go-to-Meeting

- Étude de nouvelles recommandations par le groupe de travail des Finances et des RH.
- Décision de présenter la résolution de modification aux Règlements administratifs 2017 — aux membres.
- Approbation de la demande de soumissions pour le nouveau site Web de l'AATC devant être expédiée aux fournisseurs.
- Présentation du rapport du comité de mise en candidature.
- Approbation des frais de 55 \$ pour l'assemblée générale de l'AATC et de 120 \$ pour le séminaire de l'AATC présenté dans le cadre de la CNAG 2017.

- Décision de nommer Ralph Bode comme agent de liaison de l'AATC auprès du comité de liaison de géomatique de l'université de Calgary.

Le 16 janvier 2017 : Go-to-Meeting

- Présentation de la première ébauche du budget 2017.
- Décision que le prix Tim Koepke soit présenté à Rick Beaumont et Bruce Gudim lors de la CNAG 2017.
- Décision d'offrir des brevets à : Warren Lippitt de Canmore, Alberta ; Mark Miller de Spruce Grove, Alberta ; et Blair A. Bridger de Mount Pearl, Terre-Neuve.
- Nomination d'Anita Lemmetty, Ben Giesbrecht, et Doug Dodge comme examinateurs spéciaux pour le sujet P1.
- Décision sur la nouvelle structure d'honoraires pour les examinateurs.

Le 31 janvier 2017 : Go-to-Meeting

- Décision d'approuver le budget 2017 tel que présenté.
- Le comité des finances et des RH a recommandé quelques scénarios différents pour créer plus de revenus en augmentant certains frais.
- Approbation de la modification 2017-4 aux Règlements administratifs telle que présentée, qui comprend les recommandations du groupe de travail des finances et des ressources humaines qui seront présentées aux membres.
- Approbation de la modification 2017-2 aux Règlements administratifs qui modifie les exigences en matière de PPC pour les nouveaux titulaires de permis et ceux dont le permis a expiré/été révoqué à présenter aux membres.
- Huit demandes ont été reçues pour les prix David Thompson, les prix seront présentés dans deux catégories, cadastrale et non cadastrale.
- Approbation du nouveau mandat du comité de PPC.
- Décision que le Conseil étudiera la possibilité de liaison avec les associations provinciales pour créer un groupe de travail national pour restaurer et réobserver les bornes de levés du centenaire.

Le 14 mars 2017 : Go-to-Meeting

- Débriefage de l'assemblée générale du 28 février.
- Débriefage de l'atelier du 3 mars.
- Certains changements apportés aux membres des comités.
- David Gray a démissionné en tant qu'examineur spécial pour l'examen sur les droits fonciers en zone extracôtière et sera remplacé par Julian Goodyear. Il a été accepté comme nouvel examineur spécial.

Le 11 avril 2017 : Go-to-Meeting

- Un brevet sera offert à Darren Patkau de Saskatoon, Saskatchewan.
- Approbation d'une série de questions pour le sondage sur GPC.
- Nomination d'Andrew Leyzack comme nouveau président du comité sur les affaires extracôtières et de Ryan Schuler comme nouveau président du comité des normes de pratique.
- Approbation du projet proposé par Impact Public Affairs pour une réception sur la colline du Parlement le 7 juin.
- Décision d'envoyer un représentant du comité de sensibilisation du public à l'atelier de marketing de l'AOLS.
- L'AATC participera au sondage sur les salaires de l'AOLS.

Le 2 mai 2017 : Go to Meeting

- Décision d'accepter la FAQ proposée par le comité de sensibilisation du public.
- En réponse aux questions soulevées par les membres sur la résolution de modification 2017-04 aux Règlements administratifs, le Conseil a demandé un montant plus définitif pour financer le remplacement du directeur exécutif.

Le 23 mai 2017 : Go to Meeting

- Décision d'approuver la modification 2017-04 aux Règlements administratifs devant être expédiée aux membres.
- Bill Edgerton a démissionné en tant que président du comité des plaintes, Dave McArthur a démissionné du comité et plus de membres sont nécessaires.
- Nomination de Bruce Calderbank comme président du panel de certification des hydrographes.
- Décision de régler la facture d'adhésion à GeoAlliance.
- Décision d'offrir un brevet d'ATC à Zuzana Fulkova de Surrey, Colombie-Britannique.
- Le président travaillera avec AADNC pour trouver un moyen d'accéder facilement au registre des terres indiennes pour les membres de l'AATC.

Le 13 juin 2017 : Go-to-Meeting

- Décision d'approuver la modification 2017-04 aux Règlements administratifs devant être soumise au vote des membres en juin 2017.
- Décision d'approuver la modification 2018-01 aux Règlements administratifs devant être expédiée aux membres en 2018.
- L'ACSG ferme son bureau donc, 2 membres du personnel effectueront du télétravail. Elle a demandé de l'espace d'entreposage à l'AATC. Le conseil a chargé le personnel de l'ACLS d'aider l'ACSG autant que possible.
- La DAG a présenté un projet au comité d'examen pour créer une application pour aider les candidats dans le processus d'examen. Le Conseil appuie ce projet.
- L'AATC a reçu un courriel du président de l'ACSG invitant l'AATC à prendre sa place en tant que représentant officiel du Canada auprès de la FIG. L'AATC recommandera aux associations sœurs que GPC assume ce rôle.

Notes du directeur exécutif

Le Conseil de 2017-2018

Les membres suivants ont été confirmés lors de l'AGA de février dernier :

POST	NOM	RÉSIDENCE
Présidente	Tania Bigstone	Dartmouth, Nouvelle-Écosse
Présidente sortante	J. Anne Cole	Sudbury, Ontario
Vice-président	Dominique Fecteau	Mont-Tremblant, Québec
Conseiller 3 ^e année	G.C. (Carl) Friesen	Whitehorse, Yukon
Conseiller 2 ^e année	Robert Andrew Pinkerton	Calgary, Alberta
Conseiller 1 ^{re} année	Doug Dodge	Williams Lake, Colombie-Britannique
Conseiller nommé	Geoffrey Connolly	Cornwall, Île-du-Prince-Édouard
Conseiller nommé	Leona Irons	Curve Lake, Ontario
Arpenteur général	Peter Sullivan	Edmonton, Alberta

L'utilisation du titre d'ATC

Je suis content de constater que des membres annoncent qu'ils sont arpenteur des terres du Canada mais malheureusement, certains utilisent encore l'ancien titre d'arpenteur-fédéral (a.-f.).

Ce dernier titre a été remplacé par ATC en mars 1999 lors de la mise en force de la Loi concernant les arpenteurs des terres du Canada.

Alors soyez fier de votre profession mais utilisez le titre légal.

Les nouveaux ATC:

Félicitations aux personnes suivantes qui ont reçu un brevet d'ATC depuis le dernier numéro de Communiqué :

- Matthew M.P. Sakatch, Calgary, AB
- Praveen Mahendra, Red Deer, AB
- Amanpreet Singh, Edmonton, AB

- Zuzana Fulkova, Surrey, C-B
- Darren Peter Patkau, Saskatoon, SK
- Blair Bridger, Mount Pearl, NL
- Mark Miller, Edmonton, AB
- Warren A. Lippitt, Canmore, AB
- Reuben Mc Rae, Whitby, ON

Bienvenu à la famille ATC.

Plaintes et discipline

Nous avons affaire à deux plaintes. Le dossier de plainte 16-01 vient de clôturer avec une décision du comité de discipline présentée le 23 juin 2017. Un résumé de la décision est disponible dans la section des membres seulement du site web sous "Publications". En ce qui a trait au dossier de plainte 17-01, le comité des plaintes procède actuellement à l'enquête.

Jean-Claude Tétreault, ATC, a.-g. (ret.), MBA
 Directeur Exécutif

Vote sur les modifications aux règlements administratifs en cours

À la dernière AGA de l'AATC le 28 février dernier, nous avons présentés 4 résolutions pour modifier les règlements administratifs de l'AATC. Le 27 juin, nous avons envoyé un courriel à tous nos membres ayant droit de vote contenant le lien au système électronique de vote sur le nouveau site web de l'AATC. Voici un bref résumé des changements:

- Résolution 1: concerne les comités de l'Association définis à la partie 10 des règlements administratifs
- Résolution 2: concerne les dispositions relatives à l'obtention d'un permis, les exigences obligatoires pour le perfectionnement professionnel continu et un déplacement de l'article 11.4 à la partie 9 des Règlements administratifs
- Résolution 3: concerne les articles 11.1 à 11.3 inclusivement ainsi que la nécessité d'avoir des parties 11 et 12 distinctes dans les règlements administratifs
- Résolution 4: concerne les changements proposés aux frais.

En ce qui concerne la résolution 4, certains membres ont déclaré, à l'assemblée générale du 28 février que la collecte d'un montant de 115 000 \$ pour préparer le remplacement du directeur exécutif existant était excessive. Suite à l'AGA, j'ai proposé un plan pour ma retraite qui a été accepté par le Conseil. Il prévoit que mes heures de travail pour l'Association diminueront progressivement au courant de l'année suite à l'embauche du nouveau candidat. On estime que cela coûterait 75 000 \$. Un montant de 40 000 \$ provenant de l'excédent de l'année 2016 sera engagé dans cette réserve, de sorte que seulement 35 000 \$ restent à collecter. Ainsi, le Conseil a réduit les frais proposés pour les monuments et les documents à comparer avec les montants présentés lors de la dernière AGA.

La date limite pour voter est le 26 juillet, 2017

Le nouveau site web de l'AATC

Nous sommes heureux d'annoncer que le nouveau site web de l'AATC est maintenant en ligne. Nous espérons que vous aimerez. Le site précédent a été lancé en décembre 2009. Après 8 ans et demi, il était grand temps pour un nouveau site qui est désormais compatible avec les périphériques. Pour vous connecter au nouveau site web de l'AATC, utilisez la même adresse courriel utilisée sur le site précédent. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est de créer un nouveau mot de passe pour pouvoir vous connecter. Sur la page de connexion où on demande le nom d'utilisateur ou l'adresse courriel et le mot de passe, sous cette boîte, vous verrez un lien "Perdu votre mot de passe?" Cliquez sur Le lien, ceci vous dirigera vers la page "Mon compte" où on demande votre nom d'utilisateur ou votre adresse courriel. Une fois entré, cliquez sur "Réinitialiser le mot de passe"



et un courriel vous sera envoyé. Dans ce courriel, vous verrez les instructions de réinitialisation du mot de passe. Au bas de la page, vous devrez cliquer sur le lien «Cliquez ici pour réinitialiser le mot de passe» et vous allez être redirigé vers la nouvelle page de mot de passe. Le nouveau mot de passe doit contenir au moins 8 caractères. Pour un mot de passe plus sécurisé, utilisez des lettres majuscules et minuscules, des chiffres et des symboles (! "?% @). Ensuite, cliquez sur enregistrer et connectez-vous avec votre nouveau mot de passe.

AATC et GPC

L'AATC en est à la dernière année de notre engagement de trois ans dans le modèle « Tout inclus » pour les cotisations de GPC. Le Conseil voulait tâter le pouls des membres pour voir s'il y avait intérêt à poursuivre avec le projet « Tout inclus » après la conclusion de l'engagement actuel. À cette fin, l'AATC a mené un sondage électronique Survey Monkey en avril-mai 2017. Voici un résumé des résultats :

1. Croyez-vous que l'AATC devrait s'engager à soutenir GPC en utilisant le modèle « Tout inclus », de la même manière qu'il l'a fait au cours des 3 dernières années ?
 - a) 75 ont dit oui (55 %)
 - b) 62 ont dit non (45 %)
2. Si oui, pendant combien d'années ?
 - a) Un an : 3 (4 %)
 - b) Deux ans : 7 (9 %)
 - c) Trois ans : 50 (66 %)
 - d) Plus : 16 (21 %)
3. Veuillez fournir vos commentaires : de nombreux membres ont fourni des commentaires pour ou contre la reconduite de l'engagement « Tout inclus ».

Les résultats étaient pour le modèle « Tout inclus ». Cet automne, le Conseil envisageait de procéder à un vote officiel sur la reconduite.

Lors d'une réunion récente d'un groupe régional de l'AATC, une question a été soulevée au sujet des conséquences si un membre ne payait pas ses cotisations de GPC par le biais de l'AATC. Le conseil a choisi d'obtenir un avis juridique, afin de répondre adéquatement aux préoccupations des membres.

Le Conseil a reçu l'avis juridique en juin et l'a étudié lors de la réunion du Conseil du 13 juin. Nous avons été informés qu'il n'existe aucune autorité sous la Loi ou le Règlement d'imposer et de recueillir des cotisations pour une autre organisation.

Le Conseil a ainsi décidé que l'année 2017 sera la dernière année du modèle « Tout inclus » de l'AATC. Il n'y aura pas de vote des membres à ce sujet. Toutefois, à la demande de GPC, l'AATC peut s'employer à percevoir les cotisations de GPC au prochain cycle de renouvellement de l'adhésion à compter de novembre à titre de service à ses membres. L'AATC encourage les membres à payer leurs cotisations pour devenir ou continuer d'être membre de GPC.

Descriptions des terres, les enjeux et les effets d'un code foncier pour un arpenteur des terres du Canada

Les Premières nations qui choisissent de gouverner leurs terres et leurs ressources dans le cadre de l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières nations nécessitent un code foncier qui est élaboré par la Première nation.

Les membres de la communauté des Premières nations votent pour ratifier leur code foncier et leur accord de transfert individuel :

- Le code foncier énonce les pouvoirs et les obligations de la Première nation pour la gouvernance des terres et des ressources de la réserve. Dans le code foncier, il y a une description des limites des terres de la réserve qui seront régies par la Première nation.
- L'Accord de transfert individuel est un accord de gouvernement à gouvernement entre le Canada [représenté par le ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada (AADNC)] et la Première nation. L'Accord énonce les aspects techniques du transfert de l'autorité du Canada à la Première nation, y compris une description des terres de la Réserve et la description de la santé environnementale des terres de réserve, ainsi que les prochaines étapes nécessaires pour confirmer ou corriger les zones de contamination connues.

À la suite d'un vote affirmatif de ratification par la Communauté, une date d'entrée en vigueur est établie pour que le code foncier devienne opératif (opérationnel).

Une fois le code opérationnel, une Première nation peut créer des lois applicables ses leurs terres et à ses ressources. Certaines Premières nations ont choisi de créer des lois pour déterminer comment les levés doivent être demandés et approuvés (c.-à-d., qui aurait l'autorité pour la demande et l'approbation des levés).

À première vue, l'identification des limites extérieures d'une réserve existante semblerait une tâche simple ; puisque les limites extérieures de la Réserve sont des limites juridictionnelles et que, par conséquent, le Canada (et la province) sait où leur juridiction commence et se termine. Malheureusement, pour de nombreuses réserves à travers le Canada, la vraie mesure peut ne pas être connue ou confirmée.

La préparation des descriptions de terres dans le cadre de l'accord-cadre dans de nombreux cas, est l'une des premières fois où les limites extérieures d'une réserve ont été entièrement étudiées. Ceci implique un examen approfondi de la documentation et des informations liées aux levés, depuis l'établissement de la réserve jusqu'à aujourd'hui. Ces problèmes peuvent être spécifiques à la province ou à la région, tandis que d'autres peuvent être plus fréquents dans tout le Canada.

La question de la juridiction est une question très courante.

Par exemple, en Colombie-Britannique, l'existence, l'emplacement et la largeur de « toutes les rues, les routes, les sentiers et les autres autoroutes » (selon PC 208 et OCPC 1036) sillonnant une réserve, pour laquelle la province peut avoir une revendication ou des intérêts sont un problème très commun pour les réserves de la province. Les questions de : qui a compétence et dans quelle mesure, sont soulevées, car ces « rues, routes et sentiers parcourus » n'étaient habituellement pas arpentés, leur emplacement pourrait ne plus être visible sur le sol aujourd'hui, des portions pourraient avoir été réalignées ou élargies sans l'obtention d'un consentement approprié.

En Nouvelle-Écosse, l'application de la législation provinciale (et de la version applicable de la loi) en ce qui a trait à la propriété des lits des cours d'eau dépend du type de cours d'eau et de la façon dont les terres ont été acquises par le Canada (à être mis en réserve comme réserve). Il est possible d'avoir une Réserve, si elle est acquise sous forme de parcelles distinctes, d'avoir la propriété totale, partielle et non propriété des parties du lit d'un cours d'eau, car il serpente à travers les différentes parcelles de la Réserve.

La propriété des allocations routières intermédiaires et adjacentes dans les réserves dans les provinces des Prairies peut également être une question juridictionnelle devant être traitée. Une réserve a peut-être été arpentée comme un bloc contigu, mais le décret en conseil établissant la Réserve pourrait se référer à la Réserve par sections et demeure muet quant aux allocations routières intermédiaires et adjacentes.

Certains des types de problèmes les plus généraux ou les plus courants identifiés dans tout le Canada ont tendance à être : des changements importants aux limites naturelles (par accumulation, érosion, inondations, etc.), chevauchement des titres/intérêts sur les terres, transactions incomplètes (c'est-à-dire documents manquants pour l'ajout de terrains ou transférer des terres à partir d'une réserve), une contamination environnementale, des erreurs potentielles sur des levés précédents, ou l'absence complète d'un arpentage.

La recherche menée pour la préparation de la description foncière identifie de nombreuses questions potentielles, qui n'ont peut-être pas été connues de la Première nation ou du Canada. Dans la plupart des cas, ces questions nécessitent une certaine forme de consultation entre la Première nation, le Canada et d'autres parties prenantes (province, détenteurs d'intérêts, etc.) pour en arriver à une résolution. Une résolution de la (les) question (s) peut être requise pour préparer la description du terrain (ce qui peut avoir pour effet de reporter un vote) ; ou dans certains cas, la résolution peut être négociée à une date ultérieure (permettant au vote de s'effectuer dans les délais prévus).

Une résolution temporaire d'un problème peut être d'exclure une partie de la réserve. Par conséquent, une partie de la réserve serait gérée par AADNC en vertu de la Loi sur les Indiens, tandis que la partie restante serait régie par la

Première nation en vertu de leur code foncier. Dans ces situations, lorsque la question a été résolue, la partie exclue de la réserve pourrait être ajoutée aux terrains gérés sous le code foncier.⁸

Lorsque les problèmes des limites extérieures sont identifiés ou si une partie d'une réserve doit être exclue, un levé peut être nécessaire. Ces levés doivent être complétés en temps opportun, car les Premières nations disposent d'un délai de deux ans (et de financement) pour compléter toutes les tâches et tous les documents dont ils ont besoin pour passer à leur vote de ratification communautaire.⁹

Le Centre de ressources pour la gestion des terres des Premières nations (Centre de ressources) a obtenu le pouvoir d'émettre et de gérer des contrats d'arpentage sur les terres de Réserve des Premières nations, afin de soutenir le transfert de terres conformément à l'Accord-cadre. À mesure que la Première nation se prépare à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance des terres et des ressources, le Centre de ressources encourage l'embauche de membres des Premières nations (en tant qu'assistant à l'arpentage, guide, etc.) pour aider à la collecte d'informations/connaissances en matière d'emplacement de leurs limites de Réserve et du processus d'arpentage. Toute opportunité potentielle d'utiliser les services ou les entreprises des Premières nations (stations-service, location de bateaux, hébergement, etc.) est également une partie très appréciée d'une proposition de contrat. Le Centre de ressources encourage également les arpenteurs-géomètres à montrer les limites des levés et à rencontrer la Première nation pour discuter du plan d'arpentage. Il y a également l'opportunité pour un arpenteur-géomètre d'établir de bonnes relations d'affaires avec la Première nation en vue d'opportunités futures.

Dès que le code foncier d'une Première nation est en vigueur, tous les arpenteurs-géomètres travaillant sur les terres de la Réserve doivent être conscients de ce qui suit :

1. Toutes les lois en vigueur concernant les levés ;
Celles-ci se trouvent dans le registre des terres des Premières nations ou directement auprès de la Première nation.
2. L'étendue des terres de la Réserve selon le code foncier ;
Le Rapport sur la description légale des terres (DLT) pour chaque réserve est enregistré dans les archives d'arpentage des terres du Canada. Le DLT identifiera ces terres de la Réserve comme étant régies par le code foncier et celles (le cas échéant) qui demeurent gérées en vertu de la Loi sur les Indiens. Une entente individuelle modifiée (entre la Première nation et AADNC) décrirait toute modification de l'étendue de la réserve, une fois le code foncier en vigueur. Les ententes modifiées peuvent être trouvées dans le registre des terres des Premières nations ou directement auprès de la Première nation.
3. La publication des instructions d'arpentage, l'examen et le traitement du plan d'arpentage sont encore complétés par la Direction de l'arpenteur général (DAG) ;
Bien qu'une Première nation régisse ses terres de Réserve selon un code foncier, les terres « continueront d'être une réserve au sens de la Loi sur les Indiens ».
4. L'accès aux dossiers et aux instruments du registre des terres des Premières nations (RTPN) requiert une autorisation directement de la Première nation.
La Première nation devrait fournir le nom des arpenteurs à AADNC, demandant de leur fournir l'accès à ses dossiers dans le RTPN ou de fournir des copies des documents directement à l'arpenteur

La résolution future des problèmes encore en suspens (ceux identifiés par la recherche, mais non résolus) n'a pas encore été prise en compte. Le Canada est toujours « responsable de tout acte ou omission du Canada ou de toute personne ou entité autorisée par le Canada à agir relativement aux terres des Premières nations qui ont eu lieu avant que le code foncier des Premières nations ne prenne effet », mais il n'y a pas eu suffisamment de ressources (financement, personnel expérimenté, etc.) engagées pour aborder/résoudre les problèmes en suspens.¹⁰

Les problèmes en suspens identifiés à partir de la recherche sont généralement liés aux limites extérieures de la Réserve. Dans la plupart des cas, les problèmes intérieurs n'ont pas été étudiés, identifiés ou discutés. Certaines Premières nations ont dédié leurs propres ressources pour aborder les problèmes de limites internes, car le financement du Canada a été minime ou inexistant pour ces projets.

⁸ Se reporter aux sections 4.4 à 4.6 de l'Accord-cadre pour les conditions et dispositions qui permettent d'exclure une partie d'une réserve.

⁹ Reportez-vous au site Web de Labrc.com pour plus d'informations sur les phases Développement et Opération.

¹⁰ Section 50.1 de l'entente-cadre

Pour obtenir une liste des Premières nations impliquées dans le processus de développement et opérationnel, ainsi que des informations supplémentaires sur l'entente-cadre, veuillez consulter le site Web du Centre de ressources à l'adresse suivante : www.labrc.com

Tania L. Bigstone, ATC, PEILS (hors pratique)
Conseillère spéciale
Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières nation

Événement Goodale sur la Colline

Avec l'aide de l'entreprise Impact Public Affairs, nous avons organisé une réception à 17h30 le 7 juin 2017 sur la colline du Parlement afin de rencontrer des députés et les sensibiliser à la profession d'arpenteur et d'ATC.

Plusieurs ATC et OLS s'y sont donnés rendez-vous incluant notre présidente, Tania Bigstone et le directeur exécutif, Jean-Claude Tétreault. c

Le thème de la réception a été de démontrer notre reconnaissance à l'actuel ministre de la Sécurité publique, à l'époque ministre des Ressources naturelles, Ralph Goodale, qui a présenté la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada, entrée en vigueur en mars 1999. M. Goodale a prononcé un excellent discours soulignant l'importance de notre profession pour le Canada.



De gauche à droite: Jean-Claude Tétreault, Directeur Exécutif de l'AATC, Ralph Goodale, Tania Bigstone, Présidente de l'AATC et Sénateur Grant Mitchell.

Nous tenons à remercier M. Goodale ainsi que tous les membres qui ont assisté à l'événement.

Prix David Thompson

L'Association des arpenteurs des terres du Canada et Géomètres professionnels du Canada sont fiers d'annoncer les gagnants de la neuvième édition des prix David Thompson. Les prix ont été présentés lors de la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres à Ottawa, le 2 mars 2017.



Célébrant l'excellence dans le domaine de la géomatique au Canada, les prix nationaux en géomatique David Thompson a été lancés au cours de l'hiver 2006-2007. Le programme a été élaboré pour reconnaître les projets qui illustrent l'innovation et la contribution à la société que les arpenteurs-géomètres accomplissent régulièrement et qui ont des effets positifs sur la société canadienne. Le programme comporte les deux catégories suivantes :

- Projet d'arpentage foncier présentant des difficultés considérables
- Projet d'arpentage non foncier présentant des difficultés considérables

Projet d'arpentage foncier présentant des difficultés considérables

Pour cette catégorie, Christopher de Haan (à droite, recevant le prix des mains de l'arrière-arrière-petit-fils de David Thompson, Brian Lennox), de Underhill Geomatics Ltd. pour le projet intitulé « Arpentage de la limite naturelle de la réserve indienne Toquana # 4 ». Underhill Geomatics a été embauchée pour effectuer l'arpentage sur la RI Toquana #4 qui comprenait une limite de marée haute de l'anse Theodosia. Cependant, la limite de la marée haute n'était discernable au sol que pendant de courtes périodes chaque jour et il était impossible d'effectuer des relevés avant le reflux. Un drone a donc été utilisé pour obtenir 800 photos aériennes de la zone à marée haute tandis alors que les élévations de la plus haute marée ont été mesurées. Un modèle numérique du terrain (MNT) a ensuite été créé et le contour de l'élévation mesurée utilisé pour établir la limite de la marée haute.

Les finalistes de ce prix ont été Derek French de Derek A. French Professional Services Inc. pour le projet intitulé « Projet de mise à niveau de l'interconnexion par câble PEI-NB » et Peter Yorke de WSP Canada Inc. pour le projet intitulé « ICE District ».

Projet d'arpentage non foncier présentant des difficultés considérables

Pour cette catégorie, le gagnant a été James Ferguson (photo à gauche) de Tulloch Engineering pour le projet intitulé « Levé d'ingénierie du projet d'électrification de Go Transit de Metrolinx ».

Ce projet a utilisé une approche d'arpentage hybride unique pour réaliser l'arpentage de 270 km de corridors ferroviaires qui étaient constamment utilisés. Cela a été réalisé en utilisant un arpentage mobile LiDAR principalement pendant la nuit pour recueillir des caractéristiques visibles, suivies d'arpentages au sol conventionnels pour compléter les caractéristiques manquantes et d'arpentages LiDAR statiques pour les ponts inaccessibles par LiDAR mobile.



Les finalistes de ce prix étaient G.C. Friesen de Underhill Geomatics Ltd. pour le projet intitulé « Whitehorse Erik Nielsen International Airport Obstruction Limitations Surfaces Survey » et David Gurnsey d'Altus Geomatics Ltd. pour le projet intitulé « Système de réalité augmentée ».

L'Association des Arpenteurs des Terres du Canada (A.A.T.C.) a introduit le programme des prix nationaux en géomatique David Thompson en collaboration avec tous les ordres professionnels d'arpenteurs-géomètres au Canada représenté par Géomètres Professionnels du Canada (GPC).

Tout arpenteur-géomètre breveté, membre d'une association (ou ordre) professionnelle d'arpentage canadien, et qui présente un projet qui a été complété au cours des trois (3) dernières années sera considéré admissible à un prix. Date limite de mise en candidature est le 15 janvier 2018.



L'Association des arpenteurs des terres du Canada, l'AATC, est une association professionnelle de juridiction fédérale. Elle est composée de 640 membres répartis aux quatre coins du Canada qui ont une expertise en arpentage, en photogrammétrie, en télédétection, en géodésie, en hydrographie et en systèmes d'information fonciers. Pour plus d'information, visitez : www.acls-aatc.ca

Créée, mise sur pied et exploitée par des arpenteurs-géomètres canadiens, l'association des Géomètres professionnels du Canada a pour mission de constituer une communauté forte et diversifiée de géomètres professionnels qui ont misé sur l'excellence de leur travail pour dépasser les attentes de leur clientèle, visitez : <http://www.psc-gpc.ca/surveyors/>

Pour les détails sur les prix nationaux en géomatique David Thompson, visitez : <http://davidthompsonawards.ca/accueil/>

University of Calgary et SAIT - Contacts étudiants

Le 24 mars et le 8 novembre à l'Université de Calgary (UofC) et les 31 mars et 24 octobre au Southern Alberta Institute of Technology (SAIT), Bruce Calderbank, FRICS, ATC, P. Eng. (à droite sur la photo) a parlé aux étudiants en géomatique de chaque établissement sur le besoin de bien se vendre eux-mêmes dans le climat économique difficile actuel. Chaque présentation a duré environ 2 heures avec beaucoup de questions de l'auditoire. Un total de 30 étudiants de UofC et 32 de SAIT ont assisté à ces événements.

Au cours de chaque présentation, on a offert la possibilité de promouvoir le nouveau système canadien de certification des hydrographes et l'adhésion aux étudiants de l'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC). L'AATC et la Royal Institution of Chartered Surveyors étaient commanditaires de ces événements avec de la pizza et boissons gazeuses fournis pour nourrir des étudiants affamés.

Lors des événements à l'UofC, l'occasion a également été saisie de promouvoir l'adhésion des étudiants à l'Association des arpenteurs de terres de l'Alberta (ALSA) et aux événements de la SAIT visant à promouvoir l'adhésion des étudiants à l'Association des professionnels de la technologie de la science et de l'ingénierie de l'Alberta (ASET).

